

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

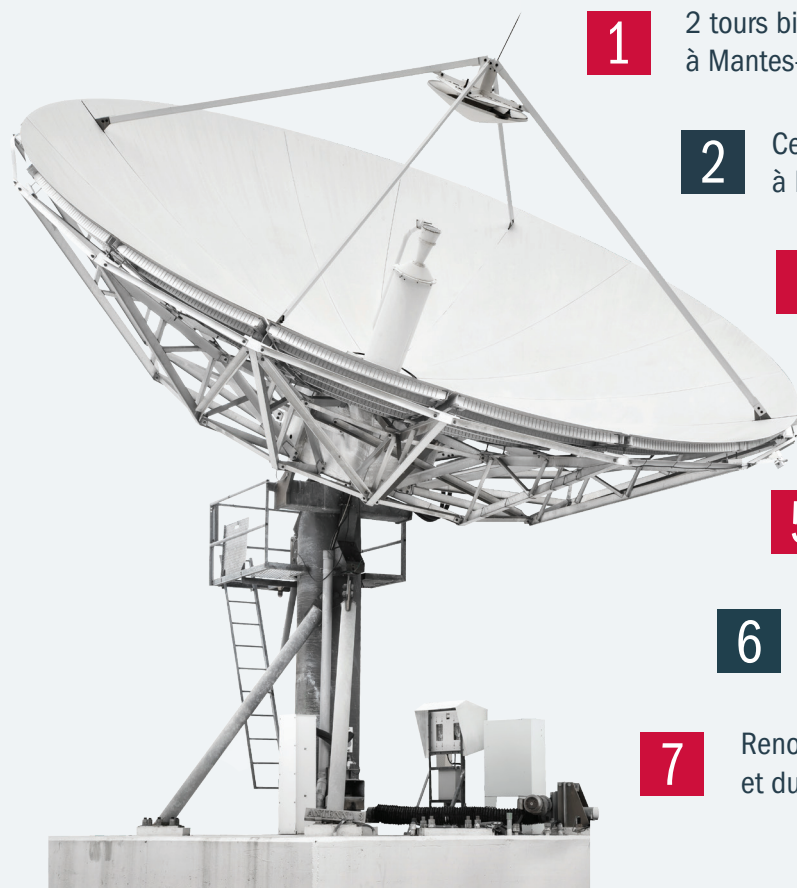
POUR CONSTRUIRE LEUR RÉUSSITE ET LA VÔTRE

Devenez acteurs d'une AFORP 4.0 qui forme des professionnels fiables, efficaces, aux compétences certifiées.

Une AFORP active dans les technologies numériques, la pédagogie innovante, les projets et disposant de plateaux techniques aux équipements industriels les plus récents.

pour + d'infos : <https://www.aforp.fr/taxe-apprentissage>

Les contributions 2018 ont permis de réaliser les investissements matériels pédagogiques suivants :



- 1** 2 tours bi-broche à Mantes-la-Ville et Drancy-Le Bourget
- 2** Centre usinage 5 axes à Mantes-la-Ville et Drancy-Le Bourget
- 3** Espaces innovations pédagogiques à Issy-Les-Moulineaux
- 4** Une ligne de production à Asnières-sur-Seine
- 5** Centre usinage équipé d'un robot de chargement/déchargement à Mantes-la-Ville
- 6** Presse plieuse à commande numérique à Mantes-la-Ville
- 7** Renouvellement des infrastructures réseaux et du parc informatique dans les 4 centres

En savoir plus : **Istabrak AYARI** – i.ayari@aforp.fr – 01 30 92 89 83

retrouvez-nous



@cfit.aforp



@AforpCfit



CFIT AFORP



AFORP



CFIT AFORP



AFORP CFIT



@aforp_poleformation



AFORP.FR



L'entreprise

Raison sociale _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Siret _____

Responsable de la taxe d'apprentissage

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Téléphone _____

E-mail _____

attribuera à l'Aforp tout ou partie de sa taxe d'apprentissage de la façon suivante :

QUOTA¹ €

HORS QUOTA² €

CSA³ €

TOTAL €

À l'Aforp le coût moyen de formation d'un apprenti est de 11 090 €/ an.

En 2018, la branche de la métallurgie a participé respectivement à une hauteur moyenne de 3 650 € par apprenti.

¹ concours financiers obligatoires.

² uniquement pour les entreprises ayant des apprentis à l'Aforp et pour lesquelles le CSA et le Quota ne couvrent pas les coûts préfecture.

³ entreprises de +250 salariés si le Quota ne couvre pas les coûts préfecture.

Pour connaître le coût annuel de la formation de votre apprenti, vous pouvez consulter le site de la préfecture d'Île-de-France :
www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/Demarches-administratives/Taxe-d-apprentissage

Après avoir complété ce document, faites parvenir :

• Une copie à l'Aforp aux coordonnées suivantes :

E-mail : i.ayari@aforp.fr

Courrier: AFORP - Rue de la Butte - 93 700 Drancy-Le Bourget

• L'original, accompagné de votre bordereau de versement à votre organisme collecteur, en indiquant dans la rubrique « reversement aux écoles et aux CFA » :

Numéro UAI de l'AFORP : 0922675H

Sans ces indications, votre contribution ne parviendra pas à l'AFORP

Date :

Signataire et cachet
de l'entreprise :